

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 433

présenté par

M. Le Déaut et Mme Le Dain

ARTICLE 51 QUATERDECIES

Supprimer les alinéas 8 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition - introduite en nouvelle lecture en Commission du développement durable – qui institue un moratoire sur la mise en culture de semences de colza et de tournesol tolérantes aux herbicides issues de mutagenèse.

Alors que l'agriculture française traverse déjà une crise importante, le maintien de cette disposition dans le projet de loi viendrait en effet impacter injustement une innovation clé pour la compétitivité de notre pays.